

COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Coopération avec la FAO

11.1 En 1992, la Commission a noté que les communications qui avaient été présentées à la dernière consultation technique sur la pêche en haute mer de la FAO mettaient en évidence le peu de notoriété de la CCAMLR. Le secrétariat a été prié d'informer la FAO des objectifs de la Convention de la CCAMLR et des travaux de la Commission et du Comité scientifique (CCAMLR-XI, paragraphe 11.6).

11.2 Une communication a été préparée par le secrétariat et présentée à la vingtième réunion du Comité de la FAO sur les pêcheries (Rome, du 15 au 19 mars 1993) par R. Tuttle en sa qualité de président du SCAF. R. Tuttle a présenté à la Commission les sections pertinentes du rapport de cette réunion faisant part des informations que la CCAMLR avait fait parvenir.

11.3 L'accord provisoire sur le pavillon des navires menant des opérations de pêche en haute mer dans le but de promouvoir le respect des mesures de conservation internationales et de gestion a fait l'objet de discussions à la réunion du COFI en mars 1993. Le secrétariat a reçu un exemplaire de l'accord provisoire susmentionné. Le secrétariat a également reçu et distribué aux Membres (COMM CIRC 93/12 du 26 février 1993) les copies des documents de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et de l'Organisation pour la conservation du saumon nord atlantique (NASCO) dans lesquels est soulevée la question du changement de pavillon des navires de pêche menant des opérations de pêche en haute mer dans les zones des Conventions mentionnées ci-dessus.

11.4 La FAO a entrepris de préparer, en consultation avec d'autres organisations internationales, un "code de conduite" des pratiques de pêche qu'il serait souhaitable d'adopter. Lors de la dernière réunion, la Commission avait convenu que la CCAMLR devrait suivre de près le développement de ce "code de conduite" et qu'elle devrait participer, le cas échéant, à la préparation des documents relatifs à la prochaine conférence intergouvernementale, et requis par l' "Agenda 21" de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CCAMLR-XI, paragraphe 11.5).

11.5 La prochaine réunion de la Consultation technique de la FAO sur la pêche en haute mer se tiendra en février 1994 (New York, USA). Il a été convenu que la CCAMLR serait représentée en qualité d'observateur à cette réunion.

Coopération avec la COI

11.6 G. Kullenberg, secrétaire de la COI, a de nouveau fait savoir au secrétaire exécutif par son courrier du 22 juillet 1993 que sa Commission demeurerait tout à fait disposée à affermir ses liens de coopération avec la CCAMLR en ce qui concerne les programmes d'intérêt commun de recherche et d'observation dans l'Océan austral. Il a exprimé les points de vue de la Commission concernant la coopération future entre la COI et la CCAMLR dans les programmes d'étude de l'océan Austral.

11.7 Le Comité scientifique a soulevé la question de la coopération avec la COI (SC-CAMLR-XII, paragraphes 12.9 à 12.11). Un des observateurs de la COI, Enrique Marschoff (Argentine) a proposé de préparer un résumé des rapports des Groupes de travail de la CCAMLR à l'intention de la COI. La Commission a apprécié cette initiative.

Coopération avec la CIB

11.8 La CCAMLR a été représentée par le Japon à la 45^{ème} réunion annuelle de la CIB qui s'est tenue en mai 1993 à Kyoto (Japon). Lors de son compte rendu à la Commission (CCAMLR-XII/BG/17), le délégué du Japon a présenté un exposé des résultats de la réunion sur les questions présentant un intérêt particulier pour la CCAMLR : la nouvelle procédure de gestion pour les baleines mysticètes; un projet de recherche sur les baleines mysticètes de l'hémisphère sud; le sanctuaire baleinier de l'océan Austral; les études de recherche sur l'environnement et les stocks de baleines; les captures destinées aux études de recherche scientifique; la Seconde décennie internationale de la recherche sur les cétacés.

11.9 La 46^{ème} réunion annuelle de la CIB se tiendra à Puerto Vallarta, au Mexique (mai 1994). Il a été convenu que la CCAMLR serait représentée à cette réunion par le Japon. La délégation du Japon a accepté de représenter la CCAMLR à cette réunion.